

# REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DES TICKETS POUR L'AMPHITRITE

## Article 1 : Objet

Dans l'objectif d'optimiser la fréquentation du Centre aquatique Amphitrite et afin de faire profiter les habitants des communes membres de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) des tarifs réservés aux montbardois, une convention de partenariat a été établie avec la commune de Montbard.

## Article 2 : Principe

La Communauté de Communes des Terres d'Auxois s'engage à prendre en charge, pour les usagers du Centre Amphitrite domiciliés sur son territoire, le différentiel de prix entre le tarif réservé aux montbardois et le tarif « hors Montbard ».

## Article 3 : Modalités pratiques pour les habitants de la CCTA

- Où récupérer les tickets ? Les habitants des communes membres de la CCTA pourront récupérer **gratuitement** des tickets dans les points d'accueil suivants : Pôle territorial de Vitteaux, Pôle territorial d'Epoisses, Pôle territorial de Précy sous Thil, siège des locaux de la CCTA à Semur-en-Auxois, en présentant un justificatif de domicile, si le demandeur n'a pas déjà constitué un dossier dans nos services (enfance jeunesse, petite enfance, collecte ordures ménagères, portage de repas, ...). Le responsable ou référent de pôle conserve dans ses dossiers la souche des tickets remis aux administrés.
- Combien de tickets peuvent être retirés ? Les tickets sont remis à la demande des habitants en contrepartie de la présentation d'un justificatif de domicile et dans la limite de 10 entrées individuelles.
- Comment cela se passe à l'Amphitrite ? A l'accueil du centre Amphitrite, l'utilisateur devra présenter le ticket comportant son Nom, Prénom, domicile et date d'émission du ticket. En échange, il paiera le droit d'accès au tarif « Montbard » et obtiendra le badge d'accès aux bassins aquatiques.
- Quels services sont accessibles ? Sont concernés par le présent partenariat, uniquement les entrées individuelles donnant accès aux bassins aquatiques, à savoir :
  - le plein tarif,
  - le tarif réduit (3 à 18 ans, chômeurs et étudiants)
  - le plein tarif été
  - le tarif réduit été (3 à 18 ans, chômeurs et étudiants)
- Jusqu'à quand les tickets sont valables ? Les tickets sont valables jusqu'au 30 juin 2022.